

# **Tadjikistan**

Ce guide ne traite que de la fiscalité des services numériques. Si vous vendez des biens, ce guide ne s'applique pas.

## **TVA Taux normal**

Depuis janvier 2021, les services électroniques transfrontaliers fournis par des entreprises numériques non résidentes à des clients au Tadjikistan sont soumis à la TVA au taux de 15 %.

Le taux de TVA standard au Tadjikistan en 2023 est de 15 %.

## **Seuil**

La demande d'enregistrement d'une personne étrangère est soumise à l'organisme public compétent au plus tard 20 jours calendaires à compter de la date du début de la fourniture de services électroniques, c'est-à-dire à partir du moment de la première transaction sans tenir compte du seuil.

## **Liste des services électroniques**

Les services électroniques comprennent les services fournis via le réseau d'information et de communication, y compris le réseau d'information et de communication Internet – de manière automatique en utilisant les technologies de l'information.

Ces services comprennent, par exemple:

- Paris interactifs chez les bookmakers.

- Fournir un accès aux réseaux d'information et de communication, ainsi que donner aux utilisateurs la possibilité de les modifier.

Stockage et traitement d'informations à condition que la personne qui a fourni ces informations y ait accès via un réseau d'information et de communication.  
Fourniture de puissance de calcul en temps réel pour le placement d'informations dans le système d'information.  
Fourniture de noms de domaine et services d'hébergement.  
Fourniture de services pour l'administration de systèmes d'information et de sites Web sur Internet.

La liste complète se trouve à l'article 193(5) du Code fiscal de la République du Tadjikistan.

## **Pièces à conviction**

Le fournisseur est tenu de déposer des déclarations et de payer la TVA si au moins une des conditions suivantes est remplie:

Le lieu de résidence de l'acheteur est la République du Tadjikistan.  
Le siège d'un établissement de crédit ou d'un autre organisme dans lequel un compte est ouvert, utilisé par l'acheteur pour payer des services ou un opérateur de monnaie électronique par l'intermédiaire duquel l'acheteur paie des services, est situé en République du Tadjikistan.  
L'adresse réseau (IP) de l'acheteur utilisée lors de l'achat de services est enregistrée en République du Tadjikistan.  
L'indicatif international du numéro de téléphone utilisé pour acheter ou payer des services est attribué à la République du Tadjikistan (+992).

## **Procédure d'inscription**

L'inscription se fait sur la base d'une demande dans les cinq jours ouvrables. La confirmation d'inscription est envoyée par e-mail. Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors de l'examen de la candidature.

## **Représentant fiscal**

La désignation d'un représentant n'est pas une condition préalable à l'inscription.

## Déclaration et paiement de la TVA

Les personnes étrangères (agents des impôts) sont tenues de déposer une déclaration d'impôt sous la forme établie par l'organisme public autorisé sous forme électronique via un compte personnel.

La période imposable est un trimestre civil. La déclaration de revenus, les documents (informations) et autres informations doivent être soumis au plus tard le 10e jour du mois suivant la période de déclaration expirée. Le montant de la taxe est payé pendant la période de dépôt de la déclaration de revenus.

Pendant la période d'indisponibilité du compte personnel du contribuable, la déclaration de revenus est déposée au plus tard à la date du paiement par voie de télécommunication.

## Pénalités

Le non-paiement des impôts et la non-présentation des déclarations fiscales entraînent l'imposition d'amendes prévues par la législation administrative du Tadjikistan.







